

Quelle formation pour l'accueil des très jeunes enfants ?

Quels constats peut-on tirer de l'analyse des compétences et titres requis aujourd'hui pour être reconnu comme professionnel de la petite enfance en Communauté française ?

Pour y répondre il est nécessaire d'examiner les niveaux de formation demandés par « catégorie » et les contenus offerts par ces formations. Et il apparaît pertinent d'analyser ce qui est mis en œuvre dans les autres pays de l'Union Européenne et d'en révéler les grandes tendances¹.

En outre, il s'agit d'envisager cette formation dans le cadre d'une politique plus globale d'éducation des enfants.

Les profils professionnels et les formations correspondantes

En Communauté française

Il existe plusieurs dispositifs qui assurent l'accueil des enfants de moins de trois ans. Les enfants sont accueillis, pour ce qui concerne l'accueil collectif, dans des crèches, des crèches parentales, des préguardiennats, des maisons communales de l'accueil de l'enfance, des maisons d'enfants, des haltes-accueil. L'accueil à domicile est assuré par des « accueillantes » conventionnées ou non.

Toute question relative à l'enfance et à ses politiques relève en Communauté française, de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). L'ONE est plus précisément l'organisme de référence en Communauté française de Belgique pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère et de l'enfant, à l'accompagnement médico-social de la (future) mère et de l'enfant, à l'accueil de l'enfant de moins douze ans en dehors de son milieu familial et au soutien à la parentalité. Les structures d'accueil (pour enfants de moins de moins ans) doivent être autorisées par l'ONE. Leurs projets d'accueil doivent être en accord avec les exigences du Code de Qualité de l'accueil de 1999.

« Puéricultrice »

Le titre de « puéricultrice » peut être obtenu par deux voies distinctes pour une même formation :

1. Dans l'enseignement secondaire professionnel
2. Dans des cours de promotion sociale

Conditions d'accès	Il existe deux possibilités pour accéder à la formation :
--------------------	---

¹ Je tiens à remercier tout particulièrement Bettina Faas, étudiante en sciences de l'éducation, pour sa précieuse collaboration à l'inventaire et l'analyse des curricula de formation dans les pays de l'Union européenne.

	A. Avoir réussi sa quatrième année secondaire B.
Etablissement	A. Enseignement secondaire professionnel B. Enseignement en promotion sociale
Durée et modalités	3 ans
Contenus	La Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (CCPQ)² a développé en 1996 un profil de qualification pour les puéricultrices. Ce document précise les activités, les fonctions et les compétences de ce métier. Ici, à titre illustratif, les compétences visées sont : • Organiser les soins d'hygiène et de santé • Organiser les repas • Organiser les repos • Organiser la sécurité, s'informer sur les problèmes de maltraitance, • Concevoir et organiser des activités appropriées au développement de chaque enfant • Concevoir des stratégies d'intervention appropriées • Encourager l'apprentissage de la propreté en adoptant une attitude contraignante ou au contraire une attitude patiente • Etablir une relation privilégiée avec l'enfant • Planifier son travail, assurer la mise en ordre des carnets de présence, des cahiers à destinations des parents ou des collègues • Travailler en équipe • Communiquer, établir une relation professionnelle avec les parents • Respecter la déontologie
Certification	Puéricultrice
Secteurs professionnels visés	• Crèches

« Auxiliaire de l'enfance »

Condition d'accès	• Être demandeur d'emploi • Être âgé d'au moins de 18 ans • Avoir au maximum le CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur)
Etablissement	• Enseignement en promotion sociale³
Durée et modalités	1264 périodes
Contenus ⁴	1. Un volet de théorie en six parties : Découverte du métier : cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de

² Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (1996). *Profil de Formation : Puériculteur/Puéricultrice*. Bruxelles. Voir également Site web :

<http://www.promemploi.be/doc.php?id=sf33&tid=7>, consulté le 22 mars 2010

³ Etablissement dispensant une formation un enseignement secondaire inférieur ou supérieur, ainsi qu'un enseignement supérieur de type courte ou de type long selon des horaires plus souples que ceux de l'enseignement à temps plein.

⁴ Informations issues du site suivant : <http://www.promemploi.be/doc.php?id=sf33&tid=7>, consulté le 22 mars 2010

	découvrir la profession d'auxiliaire de l'enfance et les diversités de son exercice, de clarifier ses motivations, ses atouts et ses limites par rapport à ce métier et à la formation qui y prépare. Bases méthodologiques de l'accueil des enfants dans une structure collective ou dans un lieu adapté à un accueil à caractère familial : ○ Communication ○ Psychologie du développement de l'enfant ○ Méthodologie spéciale : santé, soins et hygiène appliquée aux enfants ○ Méthodologie spéciale : organisation et gestion éducatives ○ Activités créatives et d'éveil culturel ○ Déontologie, législation et organisation socioprofessionnelle Approfondissement méthodologique de l'accueil des enfants dans une structure collective ou dans un lieu adapté à un accueil à caractère familial : ○ Méthodologie spéciale : organisation et gestion éducative ○ Pratiques d'animation et accompagnement du temps libre ○ Méthodologie du travail en équipe Auxiliaire de l'enfance : approfondissement théorique ○ Communication ○ Psychologie du développement de l'enfant ○ Psychopédagogie appliquée ○ Méthodologie spéciale : éducation à la santé ○ Législation et organisation socioprofessionnelle Auxiliaire de l'enfance : approfondissement méthodologique ○ Méthodologie spéciale : organisation et gestion éducative ○ Activités créatives et d'éveil culturel ○ Méthodologie du travail en équipe ○ Méthodologie spéciale : garde d'enfant malade Auxiliaire de l'enfance : déontologie professionnelle 2. Un volet de formation pratique comprenant : ○ Un stage d'observation (24 périodes) ○ Un stage d'insertion, (200 périodes) ○ Un stage d'intégration (200 périodes) ○ Un stage en centre de vacances (180 périodes) 3. Epreuve intégrée : Cette unité de formation valide l'acquisition par l'étudiant des compétences techniques et méthodologiques requises. Elle implique la production d'un rapport écrit sur une ou plusieurs situations de travail pédagogique dans le secteur de l'accueil de l'enfance. Elle est sanctionnée par une soutenance orale.
Certification	• Certificat de qualification « Auxiliaire de l'enfance » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion social.
Secteurs professionnels visés	• Milieux d'accueil des enfants de 0-6 ans : crèches, crèches parentales, préguardiennats, maisons communales d'accueil de l'enfance, maisons d'enfants,

	haltes-accueil ; • Accueil des enfants durant leur temps libre : accueil extrascolaire, écoles des devoirs ; • Centres de vacances ; • Accueillante d'enfants dans un cadre à caractère familial, autonome ou conventionné avec un service ; • Service de garde d'enfants malades.
--	--

D'une manière générale, il s'agit donc d'un niveau de formation équivalent au secondaire supérieur avec éventuellement une année supplémentaire. Les puéricultrices sont formées au niveau de l'enseignement secondaire supérieur. Les auxiliaires d'enfance suivent une formation en enseignement secondaire supérieur (de promotion sociale). Dans les compétences visées pour les puéricultrices, les soins et l'hygiène prennent une place importante par rapport aux autres aspects. La formation d'auxiliaire de l'enfance prend davantage en considération d'autres aspects comme les soins et l'hygiène, comme l'organisation socioprofessionnelle, la psychologie du développement de l'enfant, les pratiques d'animation et d'accompagnement du temps libre etc...

Dans les autres pays de l'Union Européenne ?

Le manque de reconnaissance rend difficile, à l'heure actuelle, une analyse généralisée ou synthétique des pratiques, très distinctes d'un pays à l'autre. Il existe une multitude de formes d'accueil pour les enfants de moins de trois ans : structures intégrées, crèches, *play groups*, crèches parentales etc... Cette diversité des formes de services/structures en matière de l'accueil de jeunes enfants explique certainement en partie les grandes différences en terme de formation des professionnels.

Au sein de l'Union Européenne, il n'existe donc pas **une** profession clairement déterminée pour l'accueil des enfants de moins de trois ans. Et de fait, les qualifications et les types de formations sont très variables d'un pays à l'autre, voire même au sein d'un même pays ! Néanmoins, il est possible de dégager quelques constantes et tendances.

Plusieurs pays disposent d'une formation professionnelle spécialisée pour l'accueil des enfants de moins de trois ans. C'est le cas de la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la France, la Grèce, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Roumanie. Dans la plupart des cas, ces formations s'inscrivent dans une logique « paramédicale » ou de soins. Souvent, il s'agit même d'une formation d'infirmier/ière (pédiatrique). Toutefois, on note dans beaucoup de pays une évolution vers des contenus non médicaux. On s'éloigne, en effet, un peu d'une vision centrée sur l'hygiène et les soins pour intégrer davantage des contenus « pédagogiques » et « socioculturels » dans les curricula de formation. En France et en Belgique, cette tendance est manifeste dans la création des nouvelles formations telle que « éducatrice des jeunes enfants » et « auxiliaire de l'enfance ».

Dans d'autres pays, un profil professionnel polyvalent s'est affirmé. Les professionnels peuvent, avec leur qualification, travailler dans le milieu d'accueil des moins de trois ans sans être limités à ce seul secteur. Dans les pays où l'accueil des enfants de moins de six ans se fait dans des structures intégrées⁵ (par exemple, en Suède, au Danemark, en Slovaquie, en Lettonie, etc.), la formation est généralement celle d'un pédagogue social. Les pédagogues ainsi formés peuvent travailler dans des crèches, des jardins d'enfants voire des écoles maternelles, mais également dans des maisons de repos ou dans des services

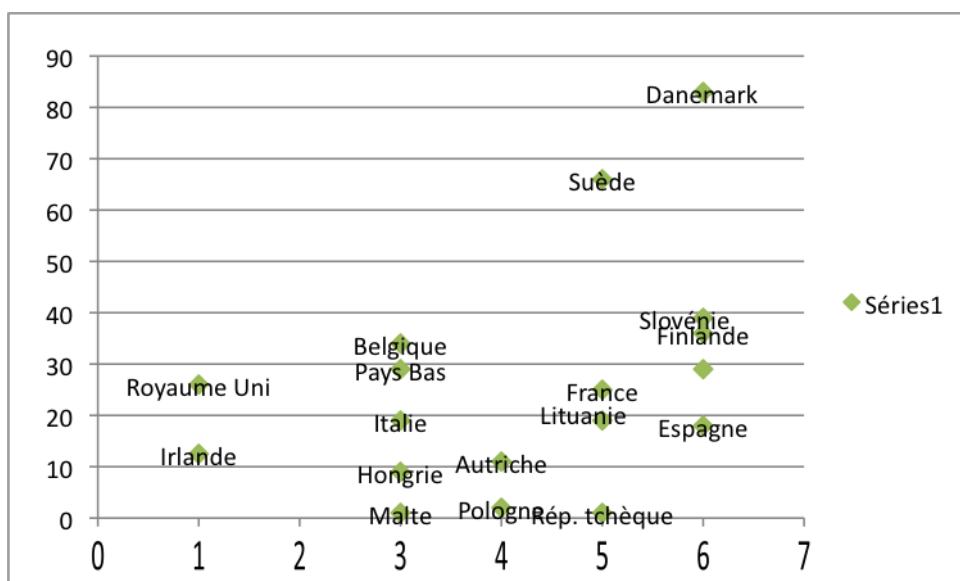
⁵ Structures accueillant des enfants de 6 mois à 6 ans.

destinés à des personnes de tout âge à besoins spécifiques. Ceci est non seulement le cas pour les pays dotés de structures d'accueil intégrées, mais aussi dans des pays où les crèches sont encore un « phénomène » assez récent, comme c'est le cas de l'Allemagne et de l'Autriche.

Outre les contenus de formation, leurs niveaux diffèrent fortement d'un pays à l'autre. Ainsi, on constate que, généralement, dans les pays qui forment des professionnels « polyvalents », les formations sont dispensées par des établissements type haute école ou université.

Quelle relation établir entre le niveau de formation exigé et le taux de couverture de l'offre ?

Si l'on rapporte le niveau de formation au taux de couverture, très variable lui aussi d'un pays à l'autre (de moins de 1% en République tchèque, par exemple, à 83% au Danemark⁶), on constate que les pays qui disposent d'un taux de couverture élevé comme le Danemark, la Suède et la Slovénie, forment leurs professionnels à des hautes écoles ou même à l'université. Cependant, il existe également des pays dans lesquels les professionnels ont un haut niveau d'études sans pourtant présenter un taux de couverture très élevé. Ceci est le cas pour l'Espagne ou la Lituanie par exemple et ceci s'explique par une valorisation récente de ces formations.



Le graphique ci-dessus met en relation le taux de couverture et le niveau de formation des professionnels. Nous nous sommes ici basés sur les plus hautes qualifications possibles.

Quelle formation pour l'éducation des jeunes enfants de moins de trois ans ?

La question préalable à poser pour toute réflexion sur la formation des professionnels de la petite enfance concerne le niveau de qualité des professionnels. Force est de constater qu'aujourd'hui encore plus les enfants sont jeunes, plus le niveau d'exigence en terme de formation est faible.

⁶ C'est surtout dans les zones rurales que les capacités d'accueil sont particulièrement faibles.

Un tel constat suscite effectivement plusieurs réflexions. Tout d'abord, que les curricula tels qu'ils ont été définis et sont aujourd'hui encore enseignés en Communauté française (tout comme dans de nombreux autres pays européens) reflètent indéniablement une conception générale déterminée par l'apprentissage de savoirs. Et cette absence d'apprentissage-là induit toujours et encore un faible niveau requis. Or, pour de jeunes et très jeunes enfants, l'éducation n'est pas de l'ordre du savoir, mais bien davantage de l'accompagnement ajusté à leur construction, à leur bien-être, à grandir tout simplement – ce qui n'est pas une mince affaire! La conception qui prédomine chez nous se distingue fondamentalement d'une approche plus anglo-saxonne où l'éducation est avant tout une question de pédagogie, et même de pédagogie sociale, plutôt qu'une question d'acquisition de compétences cognitives spécifiques.

On pourrait même considérer que la formation des professionnels de la petite enfance en Communauté française dans son programme, est conçue comme une version abrégée, élémentaire, de celle requise pour leurs aînés. Dès lors, se pose la question de la prise en compte dans le curriculum de ces professionnels de la complexité de leur métier parce qu'il s'agit précisément de très jeunes enfants, d'êtres en pleine construction. Etre professionnel de la petite enfance exige une approche de l'enfant dans sa globalité, et par conséquent des compétences tout aussi développées, même si différentes, que celles requises pour l'éducation des plus grands. Et par ailleurs, du fait de l'âge des enfants, les responsabilités qui incombent à ces professionnels sont d'autant plus prégnantes. De fait, une étude démontre que les professionnels de la petite enfance expriment presque unanimement l'importance de compétences émergentes, au-delà des compétences techniques (liées au soin et à l'hygiène), telles que « capacité à 'mettre des limites', capacités relationnelles, capacité de recul, capacité d'adaptation et capacité d'autonomie-initiative »⁷. Ces nouvelles réalités reflètent une « complexification du métier dans les relations avec les enfants et les parents », exigent de nouvelles pratiques où les activités d'éducation et d'éveil prennent de plus en plus d'importance, et soulignent une vraie demande de professionnalisation.

On ne peut que conclure à la suite de Marcel Crahay que « cette tranche d'âge -celles des tout jeunes enfants- n'est pas encore pleinement investie par la société comme un niveau éducatif à part entière.⁸ » Reste ainsi un vaste chantier qui nous impose de repenser l'éducation des enfants et des jeunes, ses enjeux, sa conception.

Catherine Gillet
Mai 2010

Avec le soutien de la Communauté française

⁷ Bernard De Backer, *La formation des accueillantes des milieux d'accueil de l'enfance par le biais du tutorat. Etude quantitative*, FIMS, mai 2005, pp. 17-18

⁸ *Réussir à apprendre*, sous la direction de Marcel Crahay, Gaëtane Chappelle, PUF, 2009, p.133